



Published on *Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick* (<https://www.nbhrf.com>)

Bourse salariale pour chercheur clinicien de la FRSNB - Réseau de santé Vitalité

NOTE : Les bourses cliniques pour ce concours sont offertes aux cliniciens individuels (pas pour appuyer une équipe/groupe/réseau de cliniciens) à l'emploi ou accrédité par le le Réseau de santé Vitalité, et ayant une affiliation universitaire au Nouveau-Brunswick.

Concours 2021-2022 (2021-2022 à 2024-2025)

- Date limite des demandes : 30 octobre 2021
- Décision de financement : 26 janvier 2022
- Début du financement : 1er avril 2022

Lignes directrices relatives aux exigences

Objet

Cette bourse clinique est une bourse salariale destinée à :

- Faciliter la rétention et le recrutement de cliniciens qualifiés avec de l'expérience en matière de recherche clinique dans divers domaines thérapeutiques, préférablement parmi ceux identifiés comme prioritaires pour le système de santé au Nouveau-Brunswick, et qui aimeraient entreprendre ou continuer une carrière de recherche en santé;
- Guider ces chercheurs en santé clinique pour qu'ils deviennent plus compétitifs sur la scène nationale et internationale dans le but d'obtenir des bourses et des subventions;
- Faire la promotion de la continuité et du développement de la recherche clinique au Nouveau-Brunswick; et
- Augmenter les chances que les patients du Nouveau-Brunswick puissent profiter des nouvelles connaissances (transfert/mobilisation) dérivées de la recherche fondamentale et clinique le plus rapidement possible.

Portée

Les demandes doivent être envoyées par des chercheurs cliniciens en santé qui détiennent un doctorat en médecine (M.D.), avec ou sans diplôme supplémentaire (p.ex. Ph.D.) en science de la santé et/ou un domaine professionnel de la santé.

Les demandeurs et leur établissement (dans le cas présent, le Réseau de santé Vitalité et le département d'attache du demandeur) acceptent de dédier au moins 10 % de leur temps à la recherche pour la période complète de la bourse, c'est-à-dire quatre (4) exercices financiers. Ce temps varie en fonction des responsabilités cliniques établies entre les régions régionales de la santé et les départements. Cette bourse remplace l'équivalent du salaire de Vitalité. Il ne s'agit pas d'un salaire supplémentaire.

Ce programme couvre quatre (4) domaines de recherche, qui sont ouverts à tous demandeurs admissibles :

- 1. Biomédical :** La recherche comprend les processus cellulaires, les systèmes corporels et les processus corporels complets, ainsi que les traitements ou les outils qui peuvent être utilisés pour améliorer la santé.
- 2. Clinique :** Recherche clinique sur les humains comprenant le diagnostic et l'intervention par le traitement, la prévention et la promotion de la santé.
- 3. Services et systèmes de santé :** Le mode de prestation des services de santé, leur qualité et leurs coûts, et comment ils sont reçus sont toutes des questions pour la recherche sur les services de santé.
- 4. Santé sociale, culturelle, environnementale et des populations :** Comprend la recherche sur les facteurs individuels, sociaux et culturels, ainsi que leur interaction qui sont liés à la santé ou aux comportements face à la santé. Plusieurs facteurs sociaux et culturels sont pertinents pour la santé : l'organisation et la livraison des soins de santé, les politiques sociales ou en matière de santé, l'éducation, le statut économique et l'emploi, les médias, les questions éthiques, l'environnement dans lequel nous vivons, et ainsi de suite.

Admissibilité, exigences et modalités

Les demandeurs doivent :

- être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de l'entrée en vigueur de la bourse;
- travailler comme clinicien au Nouveau-Brunswick dans un établissement de santé au moment de l'entrée en vigueur de la bourse et pour la durée entière de celle-ci;
- dédier au moins 10 % de leur temps de travail à la recherche tout en poursuivant leurs activités cliniques pendant le reste de leur temps de travail;
- démontrer la capacité ou le potentiel d'être un chercheur compétitif aux niveaux national et international;
- inclure un CVC complet en utilisant le gabarit de la FRSNB (consulter le www.ccv-cvc.ca);
- fournir des preuves de grades universitaires, de diplômes, de licences, d'affiliation et/ou de certifications d'établissements universitaires et d'associations professionnelles qui certifient que le demandeur est qualifié et qu'il sera éligible à la pratique au Nouveau-Brunswick au moment de l'entrée en vigueur de la bourse pour fin de recherche en santé;
- fournir une description du projet ou un plan de recherche (maximum de 5 pages, excluant les références, les figures), avec des pages supplémentaires fournissant les résultats escomptés et les produits livrables (1 page), un diagramme de Gantt des activités prévues sur 4 ans (1 page) et un plan de financement supplémentaire qui couvrira son salaire, ses opérations et l'appui aux étudiants (1 page);
- inclure une lettre de présentation personnelle (1 page);
- inclure des lettres d'appui de :
 - (1) l'établissement d'accueil universitaire

- (2) département d'accueil clinique
- (3) la régie régionale de la santé
- (4) le programme de formation médicale d'accueil (si applicable)
- (5) deux répondants qui sont familiers avec le travail du demandeur. Un des répondants doit avoir été impliqué dans la formation de recherche la plus récente du demandeur.

- confirmer :
 - o le lieu où sera effectué le travail (bureau et espace de laboratoire);
 - o l'affectation au poste clinique pour effectuer la recherche;
 - o une affiliation universitaire à un niveau de professeur auxiliaire ou plus, qui permettra au demandeur de superviser conjointement des étudiants et de poser sa candidature à des organismes nationaux de financement de la recherche / organismes de bienfaisance / ou autre.

Remplir le formulaire de demande (y compris les champs marqués d'un astérisque (*) si les champs obligatoires ne sont pas remplis votre demande ne sera pas considérée) pour le programme de bourses cliniques et préparer les documents suivants en respectant les limites de pages indiquées dans la colonne de droite en format PDF, et en les téléchargeant avec votre demande en ligne. Assurez-vous que les sections suivantes du formulaire de demande en ligne sont complétées : **Information sur le projet, Sources de financement et temps dédié demandé, Documents supplémentaires exigés et Signatures.**

Lettre de présentation	1
Description du projet et pièces jointes	1
CVC	1
Grades universitaires, diplômes, licences, affiliations et/ou certifications	>1
Lettres d'appui des établissements d'accueil	4
Lettre d'appui de la régie régionale de la santé	1
Lettre d'appui du chef de département	1
Lettre d'appui de l'université d'accueil	1
Lettre d'appui du programme de formation médicale	1
Lettres d'appui/référence des répondants	2
Page de signature signée et numérisée (voir Signatures plus bas)	1

- **Une fois la demande soumise, aucun autre document ne sera accepté. Ces documents seront transmis au comité d'évaluation.**

Évaluation

Les demandes sont évaluées par les pairs afin d'assurer que :

- Elles répondent aux objectifs généraux et aux exigences du programme de financement, y compris l'importance de l'étude sur les besoins en matière de recherche clinique, médicale et sociale au Nouveau-Brunswick
- Elles reflètent les priorités du gouvernement provincial (GNB) et les initiatives mandatées de la FRSNB, respectivement.

Toutes les demandes sont revues par un comité d'évaluation par les pairs composé de sept (7) membres provenant de l'intérieur et de l'extérieur du Canada atlantique, et représentant une variété de disciplines en santé, de méthodologies de recherche et de partenaires.

La FRSNB octroiera les bourses salariales aux demandeurs les mieux classés, selon :

- La disponibilité annuelle des fonds;
- Les demandes des activités cliniques par rapport à la rémunération clinique

et remettra les fonds à une régie régionale de santé, qui les administrera.

Les décisions du comité d'évaluation par les pairs sont finales et sans appel.

Période de financement

Le financement sera disponible pour un maximum de 4 exercices financiers, de 2021-2022 à 2024-2025, accompagné d'un rapport de mi-mandat après 24 mois qui déterminera :

- La poursuite pour le reste de la durée de la bourse salariale;
- Une prolongation d'un an (des conditions s'appliqueront); ou
- La terminaison immédiate pour cause de manque de progrès durable.

Nombre de boursiers cliniques

Le nombre de postes/bourses prévus dépend du temps dédié à la recherche et de l'enveloppe financière.

Échelle salariale et financement en double

La bourse salariale est variable (au moins 10 % de temps clinique alloué à la recherche en santé), et comprend les avantages sociaux, selon l'échelle salariale courante déterminée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour ces spécialités cliniques.

Aucune autre bourse salariale ne peut être perçue en même temps. Les autres revenus peuvent comprendre le salaire clinique ou les paiements à l'acte.

Intervenants partenaires et établissements d'accueil

Les établissements partenaires sont :

- La FRSNB, le bailleur de fonds au nom du GNB;
- Un programme de formation médicale : Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB)
- Une régie régionale de la santé qui devra démontrer ses habiletés à soutenir les soins cliniques : Réseau de santé Vitalité
- Tout établissement universitaire basé au Nouveau-Brunswick qui s'assurera que le boursier clinique choisi obtienne un poste avec un statut minimum de professeur auxiliaire pour permettre la réception de subventions et les privilèges de co-supervision d'étudiants pour la durée de la bourse salariale;
- Un établissement d'accueil qui fournira un laboratoire fonctionnel, d'autres locaux de recherche, des locaux cliniques pour les patients externes et un nombre suffisant de lits pour compléter le projet de recherche clinique et l'équipement de base nécessaire aux fins de recherche.

Congés autorisés

Les récipiendaires ont droit à un congé parental. La bourse peut être différée pour un maximum de trois (3) mois. Le récipiendaire doit fournir un avis écrit à la FRSNB de ses intentions de prendre un congé parental. Les chercheurs-boursiers recevront leur allocation complète pendant une année sabbatique.

Le récipiendaire peut faire différer la bourse en cas de maladie grave (la sienne ou celle d'un membre de la famille proche) sur présentation d'un certificat médical qui comprend la durée précise du congé prescrit par un médecin. Les paiements seront suspendus pendant cette période.

Emplacement de la recherche

Les récipiendaires doivent effectuer leur recherche en santé clinique dans un établissement d'accueil, soit un programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick et/ou une régie régionale de la santé du Nouveau-Brunswick et/ou un établissement universitaire du Nouveau-Brunswick et/ou un centre de recherche du Nouveau-Brunswick ou un institut affilié à une ou plus des entités énumérées précédemment.

Entente et appui de la régie régionale de la santé

En signant le formulaire de demande et en fournissant une lettre d'appui et de détachement, une régie régionale de la santé approuve et appuie un demandeur et prend conjointement les responsabilités listées plus haut, avec le chef du département hospitalier duquel est détaché le demandeur.

Rapport final

Les boursiers doivent soumettre un rapport final au plus tard 90 jours suivant l'expiration de la bourse en complétant le formulaire de rapport final de la FRSNB, trouvé en se connectant sur son compte de la FRSNB, et en fournissant toutes les pièces jointes y compris les états financiers de l'établissement d'accueil.

Signatures

Pour chaque organisation signataire (un ou plus peut aussi être des établissements d'accueil), assurez-vous que les noms et titres sont inscrits dans les champs appropriés du formulaire en ligne. Utilisez le bouton « Ajouter plus [Add more] » pour ajouter plusieurs noms et titres.

- Régie régionale de la santé (champ = Établissement [Institution], 2e page du formulaire)
- Département hospitalier (champ = Département [Department], 2e page du formulaire)
- Programme de formation médicale (champ = Établissement [Institution], 2e page du formulaire)
- Établissement d'enseignement (champ = Établissement [Institution], 2e page du formulaire)

Veuillez fournir les noms et signatures des individus qui ont l'autorité de lier l'établissement ou l'organisation aux conditions générales gouvernant les bourses. Pour le Réseau de santé Vitalité, il s'agit du vice-président aux Services médicaux, à la Formation et à la Recherche.

N'ENVOYEZ PAS votre demande avant d'avoir obtenu les signatures requises. Le formulaire où toutes les signatures requises doivent apparaître se trouve dans la dernière section de la demande. Une fois entré, cliquez sur « Sauvegarder brouillon ». Imprimez votre PDF (allez à Visionner, défilez jusqu'au bas de la page et cliquez sur Voir PDF). Votre information sera sauvegardée car vous avez cliqué sur

Sauvegarder brouillon. Obtenez les signatures requises, numérisez la page des signatures et ouvrez une session dans votre compte. Cliquez sur le bouton « Modifier » de votre page Portefeuille. Cliquez sur le bouton « Naviguer » (browse) dans la rubrique « Pièces jointes : Détails de la demande » et téléchargez la page des signatures numérisée.

Vous devez obtenir les signatures AVANT de soumettre la demande. Après avoir effectué la Soumission finale, vous ne serez plus en mesure de faire de changements. Vous devez revoir votre demande avec chacun des intervenants principaux et obtenir leur signature. La signature sur le page de signature PDF doit être la même que le nom inscrit sous Signature obtenue dans le formulaire en ligne. Par exemple, vous réalisez (ou on vous dit) que le nom sur le formulaire PDF est erroné, et vous obtenez la signature de la bonne personne. PAR CONTRE, avant de soumettre votre demande, vous devez retourner à ce champ dans votre demande en ligne et changer l'entrée pour qu'il s'agisse du même nom et titre que celui de la personne qui a signé.

Une fois que vous avez fini de préparer votre demande, cliquez sur « Soumettre »; si vous désirez apporter d'autres changements ou ajouter de l'information, cliquez sur « Sauvegarder brouillon » et faites ces changements. Vous recevrez un courriel vous avisant que votre demande a été reçue. Vous trouverez également dans ce courriel le numéro exclusif assigné à votre demande. Assurez-vous de conserver ce numéro pour consultation future.

Liste de contrôle de la demande

1. Compléter un CV commun canadien et le soumettre en utilisant le gabarit de la FRSNB (consultez le www.ccv-cvc.ca).
2. Remplir le formulaire de demande de la FRSNB pour la bourse salariale pour la recherche clinique, y compris tous les champs marqués d'un astérisque (*) et toutes les pièces jointes indiquées dans la section de l'admissibilité.
3. S'assurer que toutes les pièces jointes respectent le format suivant :
 - Marges : 3/4" (2 cm)
 - Pages : 8,5" x 11" (22,5 x 28 cm)
 - Taille de caractère : 12 points
 - Espacement : Pas de caractère ou d'espacement compacts
 - Interligne : simple
4. S'assurer que tous les documents sont téléchargés dans votre demande en ligne avant de la soumettre.

Résultats escomptés et produits livrables (à inclure dans les rapports d'étape et final)

1. Augmenter la productivité de la recherche en santé, mesurée via :
 - le succès à attirer le financement externe évalué par les pairs (conseils subventionnaires nationaux, organismes de bienfaisance en santé, subvention des programmes de médecine, etc.);
 - la formation et le mentorat des étudiants, des boursiers et des résidents;
 - la qualité (facteur d'impact) et la quantité (premier auteur comparativement à coauteur ou auteur-ressource) des publications;
 - la diffusion des résultats de recherche par l'entremise d'affiches ou de présentations orales régionales, nationales et internationales;
 - le leadership ou la participation à des essais cliniques;
 - la mise en œuvre de la médecine fondée sur l'évidence et les meilleurs pratiques dans le système de santé;
2. Développer des compétences pour élever le chercheur clinique à un niveau d'excellence et de compétitivité nationale pour attirer du financement externe.

Critères d'évaluation par les pairs

1. Qualité d'ensemble de la recherche du candidat 100)	(20 points /
2. Impact potentiel / importance de la recherche proposée 100)	(20 points /
3. Publications et présentations orales et d'affiches 100)	(20 points /
4. Bourses salariales, prix, subventions d'exploitation, essais cliniques du candidat 100)	(20 points /
5. Antécédent de formation et de mentorat (TRAM) 100)	(20 points /

Les bourses clinique de la FRSNB - le formulaire de demande en ligne.

Source URL (modified on 2021-09-17 10:26):

<https://www.nbhrf.com/fr/bourse-salariale-pour-chercheur-clinicien-de-la-frsnb-r-seau-de-sant-vitalit>